

Avis des Gestionnaires au 14/06/16

AVIS DES GESTIONNAIRES D'ORTHORISQ

Chers Collègues,

Depuis l'ouverture du SIAM 2, le 17 mai 2016 pour les experts, et le 31 mai 2016 pour les adhérents nous sommes inondés de courriels qui témoignent certes de votre inquiétude et de vos difficultés, mais aussi de réactions beaucoup plus violentes et agressives allant dans plusieurs cas jusqu'à des insultes inacceptables !!

Tout d'abord, quels que soient les délais impartis pour les bilans et compte-tenu des insuffisances de la HAS, nous validerons tous les bilans cette année jusqu'au retour à une situation normale.

Orthorisq subit comme vous les multiples dysfonctionnement liés à la mise en place du SIAM 2. Nous sommes comme vous les premières victimes de cette situation, et travaillons d'arrache-pied afin d'en atténuer les conséquences.

Pour faire le point actuellement :

1/ Même la connexion au site pose un problème pour quelques adhérents, mais également pour nos Experts.

2/ Pour les autres, vous constaterez que vos EPR n'ont pas migré, même quand ils avaient été validés sur le SIAM 1, et que toutes les actions des bilans déjà engagé ont disparu. Ce dysfonctionnement est en cours de traitement par le prestataire de la HAS.

3/ Tous les fichiers joints avec les EPP ont disparu.

4/ Pour compléter ce tableau, les bilans déjà traités ont tous perdu les noms des Experts qui les avaient validés. Il va donc falloir que chaque Expert retrouve ses adhérents au-fur-et-à-mesure que vous allez finaliser vos bilans. Heureusement que nous avons pris nos précautions en sauvegardant sur notre serveur toutes ces données.

A ce jour, sur le SIAM 2, nous ne pouvons lister que les bilans considérés par la HAS comme **"transmis"**, ce qui signifie **"bilans à traiter"** dans la dénomination du SIAM 1.

Dans ces conditions, nous avons décidé de proposer au Conseil d'Administration d'Orthorisq de valider tous les bilans 2016 à leur date d'échéance quelles que soient les actions en cours et l'état du bilan, et ce jusqu'au retour à la normale.

Pour faire simple, pour ceux qui peuvent se connecter, nous vous demandons d'aller dans les "Activités" et "Recommandations", de cocher " action réalisée " afin de les faire passer du rouge au vert en précisant « absence de fichiers joints » puisqu'aucun des fichiers joints n'a migré.

Pour ceux qui n'avaient pas encore déclaré d'EPR, il est possible de déclarer normalement un EIAS (Evénement Indésirable Associé Aux Soins) qui remplace l'EPR.

Pour ceux qui ont perdu l'EPR, il suffira de l'indiquer, nous validerons le bilan quand même (ils ont été tracés).

Voilà pour l'état des lieux, 12 jours après l'ouverture du SIAM 2. Soyez patients, les choses vont s'améliorer lentement et personne ne sera pénalisé, c'est un engagement formel de vos Gestionnaires OA.

Très Cordialement,

Vos Gestionnaires OA

Philippe TRACOL et Eric BENFRECH